



INFORMATIONS MUNICIPALES

18 juin 2026

Fête nationale suisse

La Commune et la société de l'Abbaye de Vucherens invitent la population à participer à la fête nationale suisse le 1^{er} août 2026, en haut du village près du local pompier.



Dès 13h00 : ouverture du bar et petite restauration à la buvette

20h30 : partie officielle

20h45 : déplacement en cortège jusqu'au feu

21h00 : verre de l'amitié offert par la Commune près du feu

Sécurité incendie/pyrotechnie

Nous remercions d'avance les personnes participant à la fête villageoise et voulant tirer des feux d'artifice privés d'utiliser la place aménagée à cet effet près du feu.



Boursière communale

La Municipalité informe la population que le contrat de Mme Sara Firezas a pris fin durant sa période d'essai et la remercie pour son engagement ainsi que pour le travail accompli au sein de l'administration communale.

Une nouvelle procédure de recrutement est en cours*. Dans l'intervalle, une organisation transitoire a été mise en place afin d'assurer la continuité des activités de la bourse communale. Certains traitements ou réponses pourraient exceptionnellement nécessiter quelques jours supplémentaires. La Municipalité remercie la population de sa compréhension.

* l'annonce est consultable notamment sur jobup.ch

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 - commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch

Coupe d'arbres – Rappel de la nouvelle procédure

Conformément à la nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), l'abattage ou l'élagage excédant l'entretien courant d'un élément du patrimoine arboré protégé (soit notamment tout arbre de plus de 40 cm de circonférence, mesurée à 1 m du sol) ne peut être effectué qu'avec l'autorisation préalable de la Municipalité.

Cette disposition est également valable pour les arbres situés hors zone à bâtir. Pour les arbres situés en zone forestière, la demande doit être déposée auprès du Garde forestier.

Pour plus d'informations : www.vucherens.ch/arbres

Fermeture estivale du bureau communal

Le bureau sera fermé du 20 juillet au 31 juillet 2026 inclus.



La Municipalité

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 - commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch